

DOSSIER DE PRESSE

Réunions dédiées au Fonds d'Action Rural (FAR) 2026

SERVICE PRESSE

Paul GARY - Attaché de presse
pgary@indre.fr - presse@indre.fr
02 54 08 36 81 - 06 80 59 64 92



Le Fonds d'Action Rurale permet aux 238 communes des 10 cantons éligibles de réaliser des opérations d'investissement, avec le concours de l'Agence Technique Départementale (ATD36) pour les opérations de voirie, et celui du Conseil d'Architecture et d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE36).

Le Fonds d'Action Rurale est destiné à **renforcer l'action du Département au bénéfice des communes dans les domaines non couverts par des fonds départementaux spécifiques**. Composé de deux sections d'investissement (**voirie et équipement rural**) permettant de subventionner en capital les communes et leurs groupements pour leurs travaux, le Fonds d'Action Rurale est un fonds à gestion décentralisée au niveau des cantons.

Le budget consacré aux communes en augmentation en 2026

Les 10 cantons éligibles au Fonds d'Action Rurale bénéficieront à nouveau d'une augmentation de **1,37 % en 2026** afin de tenir un engagement de **croissance de 10% de la dotation sur la mandature**, et ce à **contre-courant de la conjoncture budgétaire nationale**.

Le Département reste ainsi présent aux côtés des communes pour leur permettre de poursuivre leurs investissements aussi bien sur leurs voiries communales que sur leurs opérations d'équipement n'entrant pas dans le cadre des fonds thématiques qui fonctionnent à guichets ouverts encore en 2026.

La répartition est calculée **au prorata de la voirie communale, du nombre de communes du canton, de la population, et de la superficie**.

Le F.A.R, pour quels projets ?

Les projets éligibles au F.A.R. peuvent s'inscrire dans deux sections distinctes :

Voirie : concerne tous les travaux d'investissement sur la voirie communale et l'acquisition de matériel de voirie ; un guide référentiel des bonnes pratiques est à la disposition des collectivités à la D.R.T.P.E.

Équipement rural : tous les autres travaux d'investissement y compris l'acquisition d'immeubles, notamment les travaux sur bâtiments communaux, ces travaux étant réalisés par des professionnels (travaux en régie non éligibles).

CANTON	FAR 2021	FAR 2026
ARDENTES	158 399 €	169 533 €
ARGENTON-SUR-CREUSE	258 627 €	276 837 €
LE BLANC	430 349 €	460 653 €
BUZANÇAIS	292 513 €	313 109 €
LA CHÂTRE	425 447 €	455 403 €
ISSOUDUN	65 564 €	70 181 €
LEVROUX	357 492 €	382 665 €
NEUVY-SAINTE-SÉPULCHRE	363 399 €	388 987 €
SAINT-GAULTIER	456 113 €	488 228 €
VALENÇAY	462 054 €	494 588 €
TOTAL	3 269 957 €	3 500 104 €

Objectif : +10% de dotation
sur la mandature

+6,99%

Qui peut en bénéficier ?



Les communes et
leurs groupements



Pour les sections Voirie et Équipement rural, à l'exception des Villes de Châteauroux, Déols et Issoudun



Les regroupements
pédagogiques
intercommunaux



L'aide attribuée relèvera de la dotation F.A.R des communes concernées, selon une clé de répartition fixée entre elles

Le Fonds Départemental d'Aménagement Urbain

Une convention-cadre Département - Villes éligibles a été établie afin de permettre aux Villes de Châteauroux, Déols et Issoudun d'investir dans des projets urbains d'ampleur en matière de **mobilités douces, éducation, services à la population et santé, tourisme, et adaptation au changement climatique et environnement.**

Le F.D.A.U en chiffres

2026 : Une autorisation de programme de **1.824.576 €** est votée au titre du Fonds Départemental d'Aménagement Urbain 2026

Répartition F.A.R Animation

Avec le Fonds d'Animation Rurale, le Département de l'Indre apporte son soutien aux associations sportives, culturelles, de jeunesse et d'éducation populaire, associations à caractère touristique ou social, hors celles de Châteauroux, de Déols et d'Issoudun qui bénéficient d'une action spécifique.

CANTON	2021	2026
ARDENTES	20 566 €	20 566 €
ARGENTON-SUR-CREUSE	31 429 €	31 429 €
LE BLANC	48 038 €	48 038 €
BUZANÇAIS	35 628 €	35 628 €
LA CHÂTRE	45 964 €	45 964 €
ISSOUDUN	7 804 €	7 804 €
LEVROUX	43 903 €	43 903 €
NEUVY-SAINT-SÉPULCHRE	36 486 €	36 486 €
SAINT-GAULTIER	47 495 €	47 495 €
VALENÇAY	47 939 €	47 939 €
TOTAL	365 252 €	365 252 €

Fonds d'Appui aux Projets Associatifs

Le Département soutient les associations dont le siège social est basé dans l'Indre, dans leurs investissements dans les domaines de **l'action sociale, la culture, le tourisme, le sport, et l'éducation populaire**.

Le F.A.P.A en chiffres

2021 : 130 000 €

2026 : 173 694 €

Calendrier des réunions

Date	Canton	Lieu
28/01 - 10h	Argenton-sur-Creuse	Pommiers
30/01 - 10h	Issoudun	Ségry
03/02 - 18h	Le Blanc	Pouligny-Saint-Pierre
04/02 - 18h	Valençay	Écueillé
05/02 - 18h	Ardentes	Ardentes
06/02 - 18h	Levroux	La Champenoise
09/02 - 18h	Buzançais	Saint-Lactencin
11/02 - 10h	Saint-Gaultier	Prissac
11/02 - 18h	La Châtre	Pouligny-Notre-Dame
12/02 - 18h	Neuvy-Saint-Sépulchre	Montipouret